



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
Service national de passation de
Marchés
3, passage du Chien-d'Or
Québec, QC, G1R 3Z8

MODIFICATION #3 À:

APPEL D'OFFRES
 INVITATION TO TENDER

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

Fournisseur / de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
 3, passage du Chien-d'Or
 Québec, QC
 G1R 3Z8

Title-Sujet		Date	
Services d'expert-conseil en architecture et génie pour la réhabilitation du lieu historique national Louis-Joseph-Papineau		15 mars 2018	
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-17-5175/A		Client Ref. No. – No. de réf du client. 1809	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-18-00815960			
Solicitation Closes L'invitation prend fin –		Time Zone Fuseau horaire -	
at – à 14h on – le 20-03-2018		Heure avancée de l'est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>			
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sylvie Lagacé sylvie.lagace@pc.gc.ca			
Telephone No. - No de téléphone		Fax No. – No de FAX:	
450 648-5006		450 648-6971	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Voir aux présentes			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No. - No de telephone: _____ Facsimile No. - N° de télécopieur: _____ Email - Courriel : _____			
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur _____			
Name / Nom		Title / Titre	
_____		_____	
Signature		Date	
_____		_____	



MODIFICATION # 3

Le but de cette modification est de partager des réponses suite à des questions posées par des soumissionnaires potentiels et de clarifier certaines parties de l'énoncé de projet.

Veuillez en tenir compte dans l'évaluation de votre soumission.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q.1 A

Question en lien avec la Demande de Proposition :

- Annexe C, p. 18/96 (version français) : L'annexe C requiert des prix pour la préparation de plans et devis bilingues à 50% et 90% d'avancement. À la page 35 de l'Énoncé de projet, il est indiqué que des plans et devis bilingues ne sont requis qu'à la remise à 90% d'avancement et à aux documents pour soumission. Une version bilingue des documents n'est normalement pas requise aux soumissions à 50% et 90% d'avancement. Veuillez confirmer à quelles étapes des plans et devis bilingues sont requis.

R.1 A

Les plans et devis en version bilingue ne sont pas requis dans la soumission 50%. Voir addenda 5.

Q.1 B

Question en lien avec la Demande de Proposition :

- Annexe C, p. 19/96 (version français) : Une surveillance en résidence requiert normalement que le surveillant de chantier en résidence soit présent au site selon les mêmes horaires que l'entrepreneur. La surveillance en résidence à 3 ou 1 jour semaine est-elle une surveillance accrue des travaux ou implique-t-elle que l'entrepreneur ne travaillera que 3 ou 1 jour par semaine à certaines périodes? De plus, à la page 37 de l'Énoncé de projet, le sens de la mention « (prévoir premiers semaines de chantier) » aux items 3.7.2.a) et c) n'est pas clair pour nous. Veuillez clarifier.

R.1 B

L'entrepreneur est le seul responsable de l'ordonnancement et des horaires des travaux. Aux fins de la soumission il est établi que l'entrepreneur travaillera sur un régime de cinq jours sur sept par semaine.

Le surveillant des travaux devra être présent :

- a) selon les mêmes horaires que l'entrepreneur, cinq jours sur sept par semaine, pendant les 35 premières semaines de chantier (35 premières semaines dès le début des travaux) ;
- b) selon les mêmes horaires que l'entrepreneur, trois jours sur sept par semaine, pendant 23 semaines de chantier (à partir de la 36^e semaine)
- c) selon les mêmes horaires que l'entrepreneur, un jour sur sept par semaine, pendant 6 semaines de chantier (prévoir sa réalisation pendant les 6 **dernières** semaines avant la fin des travaux) ;

Voir addenda 6.



Q.1 C

Question en lien avec la Demande de Proposition :

- Annexe C, p. 20/96 (version français) : Pour pouvoir évaluer l'état de l'immeuble tel que requis par le point B-1.c), il nous semble nécessaire que l'ingénieur en structure participe au moins ponctuellement à l'analyse du site et de la condition de l'immeuble avec l'appareil élévateur (point B-1.c). Pouvons-nous indiquer un montant pour cet item?

R.1 C

Non, les frais liés à l'inspection des ingénieurs en structure, qu'ils montent à la nacelle ou pas, doivent être inclus à l'item Évaluation de l'état de l'immeuble et élaboration d'un rapport complémentaire aux rapports existant si des nouvelles observations s'ajoutent.

Q.1 D

Question en lien avec la Demande de Proposition :

- Annexe C, p. 21-22/96 (version français) : Les mandats des ingénieurs en mécanique et électriques sont limités à certains lots pour les étapes d'élaboration des documents de construction, d'appel d'offre et d'administration du contrat de construction. Il est cependant probable que leur contribution soit requise pour des éléments ponctuels à chacun des lots. Il serait prudent de prévoir des petits montants pour chacun des lots pour chacune des disciplines.

R.1 D

Toutes les disciplines ont des honoraires prévus pour l'étape d'élaboration du concept où la contribution de chaque discipline et l'impact d'une discipline dans l'autre devront être définis et coordonnés. Les plans et devis en génie électrique sont nécessaires uniquement si des travaux du LOT 2 et 3 sont mis en œuvre. Aucune contribution de l'ingénieur électrique dans les plans et devis du LOT 1 ne sera nécessaire si des travaux du LOT 2 ou 3 ne sont pas réalisés, car les impacts et les contributions ont été établis préalablement dans le concept et devront être respectés. De la même façon les plans et devis en génie mécanique sont nécessaires uniquement si des travaux du LOT 2 sont mis en œuvre. Aucune contribution de l'ingénieur mécanique dans les plans et devis des LOTS 1 et 3 ne sera nécessaire si des travaux du LOT 2 ne sont pas réalisés, car les impacts et les contributions ont été établis préalablement dans le concept et devront être respectés.

Aucun changement à l'ANNEXE C.

Q.1 E

Question en lien avec la Demande de Proposition :

- EPEP Prix pour honoraires fixes pour services requis : Il est indiqué que « la proposition de prix la moins disante se verra attribuer la cote de prix de 100% ». Veuillez confirmer qu'il s'agit de la proposition de prix la moins distante du prix moyen.

R.1 E

La phrase est correcte tel qu'est indiqué dans les documents.

Q.2 A

Questions en lien avec l'Énoncé de projet :

- P. 10 (version français) : Quelle est la durée de chantier prévue pour chacun des trois lots?



R.2 A

Voir point DP 4 calendrier et budget, 4.1 calendrier des travaux du document énoncé de projet / cadre de référence

Q.2 B

Questions en lien avec l'Énoncé de projet :

- P. 15 (version français) : Le point 1.1.1.3) demande une inspection visuelle et tactile à partir d'une plate-forme surélevée (l'Annexe C de la Demande de Proposition utilise le terme appareil élévateur). La fourniture d'un appareil élévateur exige que le Consultant engage un entrepreneur pour fournir et opérer cet équipement. Un entrepreneur ayant fourni des services rémunérés lors de l'étape analyse du mandat sera-t-il autorisé à soumissionner lors d'un éventuel appel d'offres public pour effectuer les travaux?

R.2 B

Oui

Q.2 C

Questions en lien avec l'Énoncé de projet :

- P. 15 (version français) : Au point 1.1.1.4), il est indiqué que « des plans et devis devront être fournis pour l'élaboration des forages ». Veuillez confirmer que la préparation de ces plans et devis est incluse dans l'allocation pour « plans et devis pour définition des ouvertures pour inspection et exigences par l'entrepreneur » incluse à l'Annexe C en structure.

R.2 B

Concernant les forages, les frais liés aux plans et devis (préparation) ainsi qu'à l'analyse et à l'interprétation des données obtenus feront partie de l'allocation « Plans et devis pour définition des ouvertures pour inspection et exigences à respecter par l'entrepreneur » dans la section B- STRUCTURE.

Q.3

Les entreprises peuvent-elles soumettre une proposition conjointement?

R3.

Oui, les coentreprises peuvent soumettre une proposition.

Q.4

Outre le formulaire qui est attaché à la demande de proposition, quoi d'autre est nécessaire pour soumettre une proposition?

R4.

Vous devez répondre aux exigences avec la documentation exigée (critères obligatoires, critères cotés (enveloppe 1), formulaire de soumission (financier / enveloppe 2) et vous devez inclure un cautionnement de soumission (enveloppe 2) avec votre proposition.



Q.5

Les entreprises américaines sont-elles autorisées à participer?

R.5

Oui

Q.6.

La proposition doit-elle être soumise en français ou en anglais?

R.6.

La proposition pourra être soumise en anglais ou français au choix du soumissionnaire.

Q.7.

Quel est le budget global de construction?

R.7

Voir point **DP 4 calendrier et budget, 4.2 budget du document énoncé de projet / cadre de référence**

Q.8.

La surveillance de la construction est-elle requise dans cette proposition? Oui

R.8

Oui

Q.9.

À quelle adresse la proposition doit-elle être envoyée?

R.9.

Voir l'adresse à la page un (1) du document **DEMANDE DE PROPOSITION** à Québec.

Q.10

Dans le cadre de la demande de proposition pour des services d'expert-conseil en architecture et génie pour la réhabilitation du lieu historique national Louis-Joseph-Papineau, est-ce la firme d'architecture ainsi que la firme d'ingénierie doivent chacune signer une résolution autorisant une personne à signer la demande de proposition au nom des deux firmes?

R 10

Seulement la firme d'architecture signe, tous les autres intervenants sont de sous-traitants de la firme d'architecture au moins qu'il s'agit d'une soumission par consortium.



Q.11

Afin d'établir les honoraires, nous cherchons à déterminer la portion des estimations en électromécaniques pour le Lot 2 du projet. Ces coûts ne semblent pas détaillés dans les annexes fournies. Est-ce que ces coûts peuvent être accessibles?

R.11

Voir Annexe 3.

Q.12

Nous comprenons que l'enveloppe du bâtiment est incluse à la portée du projet. Les murs de maçonnerie ceinturant le site sont-ils aussi inclus à la portée du projet? Sont-ils couverts par l'étape d'analyse du projet dont l'inspection visuelle et tactile? Leur conservation est-elle incluse au Lot 1?

R.12

Oui.

Q13.

Qu'est-il prévu de faire au niveau de la décontamination en 2018? Quels sont les méthodes et produits prévus? Dans quelle mesure les finis existants resteront ils en place en vue de leur conservation? Certains des éléments contenant potentiellement des matières dangereuses pourraient avoir une valeur patrimoniale. Est-ce que des scellants seront appliqués aux murs de maçonnerie? La portée exacte des travaux de décontamination pourrait avoir un impact sur la complexité des documents de construction et la surveillance de chantier.

R13.

Voir point 3.5 Présence d'amiante et d'autres contaminants sur le site du document énoncé de projet / cadre de référence. Une décontamination totale est envisagée entre mai et juillet 2018 à l'exception du garage car une démolition complète est requise pour la décontamination et le garage ne sera pour l'instant pas démoli. La portée définitive des travaux n'est pas encore connue néanmoins les travaux consisteront sans y limiter à:

- a) enlever les joints d'étanchéité contenant de l'amiante des carreaux de fenêtre
- b) enlever les moulures de bois et les moulures en plâtre en forme de tête de lion fixées dans du plâtre contenant de l'amiante avant d'effectuer les travaux de décontamination, numéroter celles-ci et les identifier dans des plans puis les entreposer dans le comble pour réinstallation ultérieure après avoir préalablement désamianté ce niveau.
- c) enlever le plâtre et le crépi contenant de l'amiante appliqués sur les murs de pierre dans la totalité de l'immeuble ; brosser les pierres à l'aide de brosses à poils durs afin de retirer tous les résidus de plâtre.
- d) enlever le plâtre et le crépi contenant de l'amiante appliqués sur les murs et les plafonds en bois dans la totalité de l'immeuble.
- e) enlever la terre sur une hauteur de 6 po autour du garage afin de retirer tout matériau contenant de l'amiante sur le terrain.
- f) enlever le crépi appliqué sur la cheminée de la maison au niveau de la toiture.

Q.14

Parcs Canada désire-t-elle un rendu photographique 3D ou simplement un nuage de points?

R.14

Voir point 1.1.3 Relevé laser 3D du document énoncé de projet / cadre de référence. Un rendu photographique 3D et 3D nuage de points sont requis.



Q.15

Le Rez-de-chaussée est inoccupé. Par contre, est-ce que les locataires et leurs meubles seront présents dans les combles et le 1^{er} étage lors du relevé à réaliser avant le 31 mai 2018?

R.15

La prise de données pour le relevé laser devra être réalisée avant le 30 avril 2018.
Le 1e et 2e étage du comble seront inoccupés en juin 2018.

Q.16

Un représentant de Parcs Canada (ou celui qui ouvrira les portes de la Maison) peut-il être présent sur place une dizaine d'heures pour réaliser le relevé (ceci afin d'éviter 2 déplacements et 2 installations de l'équipe de scan 3D)? Sinon, combien de temps peut-il être sur place?

R.16

Le représentant de Parcs Canada pourra être un maximum de 12 heures sur place lors de la réalisation du relevé laser. Si une journée de plus de 8 heures est prévue, le représentant de Parcs Canada devra être avisé au moins 48 heures à l'avance.

Q.17.

Pouvons-nous faire une page couverture personnalisée et des onglets séparateurs? Si oui, est-ce qu'ils peuvent être sur un support cartonné? Est-ce qu'ils doivent être comptés dans le nombre de 55 pages maximum?

R.17.

Une page de couverture personnalisée n'est pas autorisée

Des séparateurs ne sont pas autorisés

Le nombre maximum de 55 pages doit être respecté

Services d'expert-conseil en architecture et génie pour la réhabilitation du lieu historique national Louis-Joseph-Papineau - 5P201-17-5175/A

Addenda 5

.1 Dans tous les documents, remplacer :
« Plans et devis bilingues 50% »

Par :

« Plans et devis français uniquement 50% »

Addenda 6

.1 Dans tous les documents, remplacer :
« a) À temps plein, cinq jours sur cinq pendant 35 semaines de chantier (prévoir premiers semaines de chantier) ;
b) À temps plein, trois jours sur cinq pendant 23 semaines de chantier ;
c) À temps plein, un jour sur cinq pendant 6 semaines de chantier (prévoir premières semaines de chantier) »



par :

- « a) selon les mêmes horaires que l'entrepreneur, cinq jours sur sept par semaine, pendant les 35 premières semaines de chantier (35 premières semaines dès le début des travaux) ;*
- b) selon les mêmes horaires que l'entrepreneur, trois jours sur sept par semaine, pendant 23 semaines de chantier (à partir de la 36e semaine)*
- c) selon les mêmes horaires que l'entrepreneur, un jour sur sept par semaine, pendant 6 semaines de chantier (prévoir sa réalisation pendant les 6 dernières semaines avant la fin des travaux) ; »*

Aucun changement à la date de fermeture des soumissions

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

FIN DE LA SECTION.